

**MODÈLE**

Code de civilité au travail

Octobre 2020

****

**INTRODUCTION**

Ce modèle est conçu dans le but d’aider les villes, les municipalités et les municipalités régionales de comté (ci-après : « MRC ») à se doter d’outils visant à prévenir le harcèlement.

Il s’agit d’un moyen additionnel permettant autant de prévenir le harcèlement au travail que l’incivilité ou la violence au travail.

Dans les milieux syndiqués, nous recommandons de porter à la connaissance du syndicat le Code de civilité, s’il est adopté. Il est important d’user de jugement dans son application: chaque situation doit être évaluée eu égard au contexte. En cas de doute, n’hésitez pas à consulter les professionnelles du Service en ressources humaines et relations du travail de la FQM.

\*\*\*

*Il est à noter que ce modèle de Code de civilité est soumis à titre informatif seulement. Il peut être adapté, modifié et personnalisé pour répondre aux besoins particuliers de chaque organisation. La FQM ne peut en aucun cas être tenue responsable des dommages ou inconvénients pouvant résulter de l’adoption ou de l’application de ce code. Ce modèle de code est, en partie, rendu possible grâce à la Commission des normes, de l’équité, de la santé et de la sécurité du travail. Nous reconnaissons son appui financier.*

**modèle**

**Code de civilité au travail**

***Le Code de civilité au travail de la municipalité de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ est une référence pour orienter les relations interpersonnelles en milieu de travail. Il se veut un acte d’engagement de chacun de faire preuve de savoir-vivre afin de favoriser un milieu de travail respectueux, harmonieux et sain pour tous.***

**Objectifs**

* Susciter une réflexion individuelle et collective sur la manière d’agir envers les membres de l’équipe municipale et sur l’impact de l’attitude et du comportement de tout un chacun sur l’autre.
* Sensibiliser toute l’équipe municipale quant à l’importance d’entretenir des relations empreintes de civisme.
* Instaurer une culture de respect, de civilité et de courtoisie.
* Prévenir les conflits en valorisant une culture de respect, de civilité et de courtoisie.

« *La civilité est un comportement empreint de respect mutuel qui implique, notamment,
l’écoute, la collaboration, la politesse et la courtoisie.* »

**Valeurs de l’équipe**

En plus des valeurs énoncées dans les codes d’éthique et de déontologie de la municipalité de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, l’équipe s’engage à respecter les valeurs suivantes :

|  |  |
| --- | --- |
| **Respect**Travailler dans un environnement sain et empreint de respect et de collaboration. | **Écoute**Prêter attention aux propos des autres afin de favoriser un dialogue constructif. |
| **Civisme**Communiquer avec politesse, courtoisie et savoir-vivre, aux moment et endroit opportuns. | **Empathie**Comprendre les idées des autres et leurs points de vue, même lorsque ceux-ci divergent des nôtres. |
| **Collaboration**Collaborer en faisant preuve d’esprit d’équipe, d’engagement et de soutien. | **Ouverture**Faire preuve d’ouverture face aux idées et opinions des autres. |

**Engagements**

* Agir en fonction des valeurs du présent guide.
* Porter une attention particulière à son propre comportement pour faire preuve, en tout temps, de civilité.
* Ne pas tolérer de situation d’incivilité.

« ***Rappelez-vous : ne dites pas ou ne faites pas aux autres
 ce que vous ne voudriez pas qu’on vous dise ou fasse!*** »